

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 16 décembre 2024
Délibération n°9-3

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, NSIRI Marielle et BOUIN Florence

Excusés : Mr BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude et FERRANDI François

Mr F. FERRANDI donne procuration à FURCY Alain

Objet : TARIFS LOCATION MATÉRIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que la Commune de MANE met à disposition du matériel communal à titre gratuit : Tables – Chaises – Bancs – Grilles – Barrières

Ce matériel est demandé par des particuliers, collectivités, associations communales ou extérieures. Face à l'augmentation des demandes, il est proposé aux élus de fixer un prix de location ainsi d'élaborer une convention fixant les modalités de location du matériel.

Monsieur le Maire, propose de fixer les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2025 :

- Tables : 6 € /unité
- Chaises : 0.40 cts € /unité
- Bancs : 2 € /unité
- Grilles : 2 € /unité
- Barrières : 2 € /unité

Monsieur le Maire précise que sont concernés par la tarification :

- Les particuliers résidants à Mane
- Les collectivités/établissements publics et associations extérieures à Mane

Les associations manaises disposeront du matériel à titre gracieux.

Le matériel ne sera pas loué aux habitants des communes extérieures.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer les tarifs de location du matériel présentés précédemment au 1^{er} janvier 2025
- De valider la convention de location du matériel communal tel que jointe en annexe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11+1procuration
VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 11 décembre 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

